

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 2 décembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - GBM - La City - 4 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00.

Etaient présents :

M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Pascal CURIE, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance : Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME, A. POULIN, A. LORIGUET, P. CONTOZ

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, R. STEPOURJINE, D. HUOT

Délibération n°2019/005027

Rapport n°2.1 - Commune de Serre-les-Sapins - SYDED - Enfouissement des réseaux d'électricité éclairage public et génie civil de télécommunication programme 2018 - Avenant à la convention financière

**Commune de Serre Les Sapins – SYDED –
Enfouissement des réseaux d'électricité éclairage public et
génie civil de télécommunication programme 2018 –
avenant à la convention financière**

Rapporteur : Michel LOYAT, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF Voirie 2019-2023 « Travaux reportés 2018 Péri-urbain »	Montant prévu au Budget 2019 : 8 332 147€ Montant de l'opération : 281 066 € TTC (Programme 2018 + avenant) Recettes : Fonds de concours Commune

Résumé :

Avenant à la convention signée entre le SYDED et la Commune de Serre-Les-Sapins pour le programme 2018 d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public, de génie civil de télécommunication dans le cadre de l'opération de requalification du centre bourg à Serre-Les-Sapins. Cet avenant fait suite à une augmentation du montant des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage SYDED. Dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la convention a été transférée, et la signature de l'avenant relève de la compétence de Grand Besançon Métropole.

Dans le cadre de l'opération Programme de travaux 2018 du SYDED enfouissement de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et de génie civil de télécommunication, la Commune de Serre-Les-Sapins a pris une délibération lors de son conseil municipal du 24 juillet 2018 afin de contractualiser avec le SYDED pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Suite au transfert de la compétence voirie à Grand Besançon Métropole au 1^{er} janvier 2019, la convention d'enfouissement de réseaux relève désormais de la compétence de Grand Besançon Métropole.

Dans le cadre de ces travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage SYDED, des prestations supplémentaires devenues nécessaires appellent la signature d'un avenant à la convention financière. Le montant des travaux initialement de 430 140 € TTC s'élève désormais à 511 802 € TTC, et comprend une participation de Grand Besançon Métropole passant de 240 015 € TTC à 281 066 € TTC. La commune de Serre-Les-Sapins participera au financement de ces frais supplémentaires à hauteur de 50% du montant hors taxes.

Mmes C. BARTHELET, F. PRESSE (2), et M. ZEHAF et M. JP. MICHAUD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur ledit avenant à la convention avec le SYDED ;**
- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant à la convention financière jointe, et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président